

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT  
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 18 Décembre 2019**

**Objet**

**Versement  
subventions pour  
l'Association  
Floirac Cap  
Burkina**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 11 décembre 2019 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

*LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :*

33

**Etaient présents :**

**Nathalie LACUEY, Cédric NAFFRICHOUX, Marcelle GRANJEON, Pascal CAVALIERE, Conchita LACUEY, Didier IGLESIAS, Josette DURLIN, Jean-claude GALAN, Martine CHEVAUCHERIE, Liliane REMAUT, Andrée COLLIN, Encarnacion MILLORIT, Jocelyne LAQUIEZE, Nicole BONNAL, Valentine LOUKOMBO SENG, Patrick DANDY, Ali RAIMI, Christophe BAGILET, Alexandre BOURIGAULT, Hervé DROILLARD, Régine HERMENT, Patrick ROBERT, Marie-Laurence FEURTET, Serge HADON, Jean-Hervé LEBARS, Sébastien BUTEL, Vincent BUNEL**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**Jean-Michel MEYRE à Martine CHEVAUCHERIE  
Vincent LERAUT à Cédric NAFFRICHOUX  
Nicolas CALT à Philippe VERBOIS**

**Absent excusé :**

**Philippe VERBOIS  
François LEY**

**Mme GRANJEON a été nommée secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville de Floirac est jumelée avec la Ville de Diebouougou et que ce jumelage donne régulièrement lieu à des partenariats.

C'est dans ce cadre que par délibérations du 08/10/2018 le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour la signature de conventions quadripartites avec l'association Floirac Cap Burkina, le comité de jumelage, et la Ville de Diebouyou.

Le partenariat étant maintenant abouti, il convient, conformément à la convention d'autoriser le versement des subventions qui y correspondent pour un montant total de 11 000€.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les conventions quadripartites,

Vu l'avis favorable de la Commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la Ville et Démocratie participative en date du 5 décembre 2019,

Le Conseil municipal, après délibéré,

**DECIDE** le versement de subventions pour un montant de 11 000€ à l'association Floirac Cap Burkina dans le cadre du jumelage de la Ville de Floirac avec la Ville de Diebouyou.

**DIT** que les fonds sont inscrits au budget de la Commune à l'article 6574.

Nombre de votants :	30
Suffrages exprimés :	28
Pour :	28
Contre :	
Abstention :	2 MM. HADON, BUTEL

*Ainsi délibéré, le jour, mois et an que dessus  
Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**  
**A la Mairie de FLOIRAC, le 19 décembre 2019**



*Le Maire,*